



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 21 JUILLET 2022

Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 08 juillet 2022,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nathalie LEBAS, Mme Anne FUMERY, Mme Martine BORGEO

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 26 JUIL. 2022



1 membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL

suppléante de

M. Philippe EYMERY

2 membres titulaires ayant donné pouvoir :

Mme Caroline CAYEUX

ayant donné pouvoir à

M. Jacques DORIDAM

Mme Nadège LEFEBVRE

ayant donné pouvoir à

Mme Anne FUMERY

Étaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Medhi RAHOU, M. Christian DEMAY, M. Frédéric GAMBLIN, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Philippe EYMERY, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESESSART, M. Franck PIA, M. Luc CHAPOTON, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

Délibérant conformément aux articles L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales,

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2022 07/21-01 relatif à l'approbation de l'avenant n°14 dit de prolongation de la durée de la Délégation de Service Public,

CONSIDERANT la demande de prolongation de 7 mois de la durée de la Délégation de Service Public adressée à la SAGEB le 9 juin ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la SAGEB à cette prolongation en date du 16 juin ;

CONSIDERANT que cette demande est nécessaire pour stabiliser les conditions d'exploitation et l'équilibre économique du contrat dans une période de très forte instabilité causée par les effets de la pandémie de Covid 19 entre mars 2020 et mars 2022 ;

CONSIDERANT les conséquences économiques qui ont durablement perturbé le transport aérien mondial et les nombreuses incertitudes qui ont pesé sur la préparation du renouvellement du contrat de concession de l'aéroport de Beauvais ;

CONSIDERANT, selon l'article L3135-1 du Code de la Commande Publique et plus précisément au regard de l'hypothèse d'une modification non substantielle, que la prolongation de sept mois envisagée ne change pas la nature globale du contrat, n'introduit pas de conditions qui auraient modifié l'admission des candidats, ne modifie pas l'équilibre économique du contrat en faveur du concessionnaire, n'étend pas considérablement le champ d'application du contrat et n'a pas pour effet de remplacer la SAGEB par un autre concessionnaire ;

CONSIDERANT que l'avenant n°14 a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son passage en commission de délégation de service public réunie le 21 juillet 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'**UNANIMITE** les conclusions suivantes :

-
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°14 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;
 - **AUTORISE** la Présidente du Syndicat Mixte à signer ledit avenant n°14 au contrat de DSP.



Caroline CAYEUX

Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
A LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 26 JUIL. 2022

